

ASSURANCE VIE, PERIN

La rémunération des fonds garantis en euros va enfin s'améliorer

PAR LUCILE COSTE

Le plan d'épargne retraite (PER) est le grand gagnant de 2022. Depuis son lancement il y a trois ans, plus de 6 millions de personnes en bénéficient, soit plus du double de l'objectif initialement fixé par les pouvoirs publics. Il est vrai qu'à l'heure où une nouvelle réforme des retraites s'apprête à être lancée, l'utilité d'une épargne supplémentaire n'est plus à démontrer. L'assurance vie, de son côté, marque un peu le pas et collecte moins qu'en 2021. Elle reste cependant à des niveaux d'encours stratosphériques, désormais supérieurs à 1 800 milliards d'euros!

Côté rendement, les produits financiers disponibles au sein de ces deux enveloppes n'ont pas été à la fête l'an dernier, subissant un double choc : le krach obligataire d'abord, qui, avec la montée des taux d'intérêt, a placé tous les fonds investis en obligations en moins-value, puis la dégringolade de la plupart des marchés boursiers, qui a fait plonger les fonds actions. Dans ces conditions, difficile de trouver un rendement positif en 2022, même sur les profils de gestion les plus prudents. Une exception cependant, avec les fonds garantis en euros, qui, pour la première fois depuis une trentaine d'années, vont voir leur rendement s'améliorer, certains allant jusqu'à rapporter plus de 2%. Cette rémunération ne devrait toutefois pas dépasser celle de l'autre produit sans risque, le Livret A, dont le taux net pourrait encore monter au 1^{er} février prochain, à 3%. Elle restera aussi bien en deçà de l'inflation, attendue à plus de 5,5% sur l'année. La crise crée cependant quelques

opportunités, comme les produits structurés à capital garanti ou les fonds obligataires à échéance, proposés dans certains contrats d'assurance vie ou plans d'épargne retraite, et qui affichent des rémunérations souvent supérieures à 5%.

ASSURANCE VIE MULTISUPPORT
Taux servi en 2022 : de 0,8 à 3%

Risque : de nul à élevé
Durée : au moins 1 an

Bonne nouvelle, après des décennies de repli, le rendement du fonds garanti en euros va augmenter! «Après 1,08% en 2021, le taux moyen pourrait se situer en 2022 entre 1,60 et 2%, voire au-dessus pour les contrats vedettes», fait valoir Cyrille Chartier-Kastler, fondateur du site Good Value for Money. Un renversement de tendance dû en partie à la hausse des taux d'intérêt. En effet, les obligations émises par l'Etat français, supports réputés sans risque à long terme, sur lesquels les assureurs investissent à hauteur de 80% environ, sont passés de -0,40% fin 2020 à +2,50% aujourd'hui! Les fonds en euros des contrats en ont donc logiquement profité. Pas à plein, toutefois, car les assureurs ne renouvellent chaque année qu'une partie de leur portefeuille obligataire : entre 10 et 15% en moyenne, parfois jusqu'à 25%, comme chez MACSF. Et puis, surtout, ce rebond doit être mis en face de la petite part du fonds en euros qui a été placée en actions (entre 5 et 15% selon les contrats), dont les performances ont été laminées par la chute des marchés

10 assurances vie qui pourraient commencer à reverser aux souscripteurs leurs réserves de gains

Nom du contrat (Assureur ou mutuelle)	Frais d'entrée sur le fonds en euros (Frais de gestion)	Rendement du fonds en euros en 2021 ⁽¹⁾	Baisse moyenne de rendement enregistrée sur 5 ans	Montant des réserves de rendement à redistribuer ⁽²⁾	Montant des plus-values boursières latentes ⁽³⁾	L'avis de Capital
ACTÉPARGNE 2 (LA FRANCE MUTUALISTE)	2,10% (0,77%)	1,31%	0,18%	3,41%	7,43%	Grâce aux importantes plus-values latentes, la mutuelle a de quoi assurer ses arrières. A noter que le rendement du fonds en euros grimpeait à 1,51% dès lors que 25% de l'épargne était investie en unités de compte.
CACHEMIRE PATRIMOINE (CNP ASSURANCES)	2% (0,75%)	0,95%	0,20%	6,30%	NC	Une des compagnies les mieux dotées en réserves de rendement. Son fonds en euros n'est pourtant pas le plus rentable (le taux servi passe néanmoins à 1,90% avec 50% de la mise placée en fonds non garantis).
COMPTE ÉPARGNE LIBRE AVENIR MULTISUPPORT (MIF)	2% (0,60%)	1,70%	0,16%	3,47%	NC	Pour maintenir un taux attractif dans les années à venir, le gérant s'autorisera à piocher dans les réserves. A signaler: aucuns frais d'entrée à payer à condition d'être investi à 30% minimum en unités de compte.
EBÈNE (SOGECAP)	2,50% (0,84%)	1,15%	0,13%	7,80%	NC	Au regard de l'énorme matelas d'argent en réserve, le taux de rendement de ce fonds en euros (qui passe de 1,15 à 1,80% selon la part de fonds à risque détenue par l'assuré) a toutes les chances de progresser en 2022.
MULTÉO (GMF VIE-COVÉA)	2% (0,75%)	1,50%	0,15%	6,20%	4,43%	Rassurant: ce contrat mutualiste, au rendement déjà correct, a de belles réserves de rendement, et un portefeuille boursier en plus-value. Il est également très accessible (dès 60 euros de versement par mois).
MULTI VIE (MUTAVIE MACIF)	0% (0,60%)	1,15%	0,01%	5,40%	8,73%	Un contrat de mutuelle solide, qui a largement les moyens de doper son rendement à l'avenir si la conjoncture l'exigeait. C'est aussi le moins chargé en frais de notre sélection (0% sur le fonds en euros).
MULTIPLACEMENTS 2 (BNP PARIBAS CARDIF)	2,75% (0,70%)	1,10%	0,12%	6,86%	NC	L'assureur devrait augmenter le rendement de son fonds en euros d'au moins 0,50% au titre de l'année 2022, en puisant dans ses larges réserves d'argent. De quoi compenser un peu les lourds frais sur versements.
RES MULTISUPPORT (MACSF)	3% (0,50%)	2,10%	0,06%	4,30%	NC	L'un des meilleurs fonds en euros de la place, et cela depuis de nombreuses années. Notez que les frais d'entrée, de 3% habituellement, sont ramenés à 0% pour tous les souscripteurs jusqu'au 5 mars prochain.
SWISSLIFE STRATÉGIC PREMIUM (SWISS LIFE)	0% (0,65%)	0,80%	0,20%	2,50%	NC	Le fonds en euros n'est pas des plus brillants a priori, mais il est exempt de frais d'entrée, et son rendement peut grimper à 2,70% pour les assurés dont l'encours est constitué à plus de 60% d'unités de compte.
VALVIE INVEST PATRIMOINE II (PREPAR-VIE)	2,50% (0,90%)	1,15%	0,15%	4,26%	7,20%	L'assureur, filiale de la Bred Banque populaire, devrait améliorer le rendement de son contrat en 2022. Ses plantureuses réserves d'argent le mettent à l'abri d'une contre-performance pour de longues années.

Contrat dont le rendement devrait... ... grimper en 2023 ... rester stable en 2023 ... baisser en 2023

(1) Sans aucune limite de versement, sauf pour le fonds en euros de MIF, plafonné à 40 000 euros par versement. (2) Gains du fonds en euros mis de côté par l'assureur (calcul arrêté à fin 2021), rapportés à l'encours du fonds en euros du contrat. Ces réserves, obligatoirement reversées aux assurés, sont appelées provision de participation aux bénéfices (PPB) ou provision pour participation aux excédents (PPE). (3) Montant des plus-values potentielles (calcul arrêté à fin 2021), rapporté à l'encours du fonds en euros du contrat. **NC**: non communiqué. Sources: Capital et Good Value for Money.

➔ boursiers enregistrée depuis près d'un an. Comment, dans de telles conditions, les assureurs réussiront-ils à nettement améliorer le rendement de leur fonds en euros ? Tout simplement avec les réserves d'argent qu'ils ont constituées au fil du temps (lire le tableau de la page précédente), issues soit des plus-values latentes boursières, même si ces dernières ont eu tendance à se dégonfler en 2022, soit des profits du fonds en euros non

encore distribués aux souscripteurs. «Le niveau moyen de rendement du fonds en euros mis en réserve était de 4,87% fin 2021», souligne Cyrille Chartier-Kastler. Les bancassureurs (CNP Assurances, ACM Vie, Cardif Vie, Sogécap...) sont encore mieux dotés, avec des rendements en réserve souvent supérieurs à 6%. Mais, pour des raisons de solvabilité, ils font rarement partie de ceux qui redistribuent le plus. Seule certitude :

les compagnies aux réserves étriquées auront du mal à rehausser leur taux de rendement en 2022.

Avec un Livret A qui approchera ou atteindra le seuil des 3% de rémunération en février prochain, l'autre sujet est de savoir jusqu'où les assureurs accepteront de porter leur taux. «Nous ferons en sorte que notre rendement pour 2022 soit sensiblement au-dessus de 2%», fait valoir Guillaume Rosenwald, directeur ➔

10 plans d'épargne retraite à frais réduits pour arrondir sa future pension

Nom du PER (Distributeur)	Assureur	Frais d'entrée sur le fonds en euros (Frais de gestion)	Rendement du fonds euros en 2021	Frais totaux de gestion pour le profil à horizon ⁽¹⁾	Nombre d'ETF disponibles ⁽²⁾	Frais sur rente ⁽³⁾	L'avis de Capital
AMPLI-PER LIBERTÉ (AMPLI MUTUELLE)	Ampli Mutuelle	0% (0,50%) ⁽⁴⁾	1,70%	0,50%	4	0%	Produit simple mais efficace, doté d'un excellent fonds en euros (le plus performant de notre sélection) et de frais de gestion annuels parmi les plus faibles du marché.
CARDIF ELITE RETRAITE (COURTIERS)	Cardif Assurances	4,75% (0,80%)	1,10%	0,85%	31	1,50%	Un des rares contrats non vendus sur Internet proposant, en plus de 1300 fonds d'actions et immobiliers, une large palette d'ETF. Mais les frais d'entrée doivent être négociés.
LINXEA PER (LINXEA)	Apicil Assurances	0% (0,85%)	0,86%	0,60%	30	1,50%	Contrat Internet bien diversifié (372 fonds, dont 26 axés sur l'immobilier et 30 ETF). Attention, tout investissement doit comporter au moins 50% d'unités de compte.
MEILLEURTAUX LIBERTÉ PER (MEILLEURTAUX)	Spirica	0% (2%)	1,65%	0,50%	39	0,50%	Très complet : 680 fonds, des actions en direct, 7 fonds du secteur non coté, 38 fonds immobiliers. Le tout sous gestion libre, pilotée, ou un mix des deux.
NALO PER (NALO)	Apicil Assurances	0% (0,85%)	0,80% ⁽⁵⁾	1,60%	84	1,50%	Original : chaque souscripteur dispose de sa gestion à horizon personnalisée, établie selon son projet et son profil de risque. D'où des frais annuels plus élevés.
PER MATLA (BOURSORAMA BANQUE)	Oradéa Vie	0% (0,50%)	1,25%	0,77%	17	0,50%	Un des plus accessibles du marché (à partir de 150 euros de versement). Composé exclusivement d'ETF labellisés ISR (investissement socialement responsable).
PER OBJECTIF RETRAITE (EPARGNISSIMO)	Apicil Assurances	0% (0,85%)	1,45%	0,60%	51	0,75%	Bien conçu : des frais modiques (y compris sur la rente versée), un fonds en euros performant, une belle palette d'ETF internationaux et 5 modes de gestion disponibles.
PER PLACEMENT-DIRECT (PLACEMENT DIRECT)	Swiss Life	0% (0,60%)	1%	0,60%	60	3%	Contrat bâti pour les investisseurs actifs : 1000 fonds disponibles, dont 21 dédiés à l'immobilier (OPCI, SCI et SCPI) et 60 ETF. Plus 3 profils de gestion à horizon.
SURAVENIR PER (COURTIERS)	Suravenir	0% (0,80%)	1,50%	0,60%	51	0,80%	Idéal pour les épargnants privilégiant la sécurité : un bon fonds en euros, accessible sans aucune limite de versement. En prime, 300 fonds pour diversifier sa mise.
TITRES@PER (ALTAPROFITS)	Swiss Life	0% (0,65%)	0,95%	0,84%	62	3%	Points forts : accessible à partir de 100 euros, plus de 400 supports disponibles (dont 5 fonds immobiliers), et la faculté d'investir dans des actions cotées en direct.

(1) Addition des frais de gestion du contrat et des frais spécifiques du profil à horizon quand ils existent. (2) Fonds dupliquant la performance d'un indice boursier ou d'un panier d'actions, aux frais de gestion annuelle quatre ou cinq fois moins élevés que ceux des habituels fonds d'actions. (3) Frais prélevés sur chaque versement de rente. (4) Plus 10% des gains financiers réalisés. (5) Rendement du profil de gestion le plus prudent (5% d'actions au maximum).

→ général de MACSF Assurances et services. Mais tous ne voudront pas monter si haut. «Nous sommes en capacité de servir un rendement en forte augmentation, de plus de 0,50%», indique pour sa part Fabrice Bagne, directeur général adjoint de BNP Paribas Cardif. Certains assureurs, qui, ces dernières années, avaient fortement promu les unités de compte (UC), autrement dit les fonds non garantis investis notamment en Bourse ou en immobilier, ne veulent cependant pas revenir en arrière. «Notre taux devrait rester stable à 0,80%, mais avec un bonus et un superbonus pour ceux qui détiennent plus de 40% et 60% d'unités de compte. Ce mécanisme avait propulsé la rémunération du fonds en euros jusqu'à 2,70% en 2021», explique Eric Le Baron, directeur général de Swiss Life Assurance et Patrimoine.

De toute façon, placer l'intégralité de ses économies dans le fonds en euros de son contrat n'est pas forcément une bonne idée, même si les unités de compte et la plupart des profils de gestion sont dans le rouge en 2022. «La baisse des marchés actions représente une belle porte d'entrée en Bourse, dès lors que l'on a une vision à long terme de son épargne», conseille Delphine Pasquier, directrice du développement de Prepar Assurance. D'autres solutions ont aussi fait leurs preuves l'an passé, comme les produits dits «structurés», qui offrent une garantie en capital à un horizon de 3 à 6 ans, avec des rendements de plus de 5% par an, ou les supports immobiliers, comme les SCPI ou les SCI.

Fiscalité: en cas de retrait, les gains correspondant aux primes versées avant le 27 septembre 2017 sont imposés sur option, à un taux de 35% dans les 4 ans suivant l'ouverture du contrat, abaissé à 15% entre la quatrième et la huitième année. Les gains correspondant aux primes versées après cette date, même sur d'anciens contrats, sont soumis d'office à un prélèvement forfaitaire au taux unique de 12,8%, dans les 8 premières années du contrat. Si le contrat a plus de 8 ans, les gains bénéficient d'un abattement de 4600 euros pour un célibataire (9200 euros pour un couple).



Sur le PER comme sur l'assurance vie, la récente baisse des marchés financiers constitue une belle porte d'entrée

Delphine Pasquier,
directrice du développement
de Prepar Assurance

DAMIEN GRENON POUR CAPITAL

Au-delà, les gains sont imposés au taux forfaitaire de 7,5%, tant que le détenteur n'a pas versé plus de 150 000 euros, nets de rachat en assurance vie, tous contrats confondus (le double pour un couple). S'il franchit ce seuil, l'impôt est prélevé d'office, à un taux forfaitaire de 12,8%, sur les seuls gains issus de versements effectués après le 27 septembre 2017, et pour la part dépassant ce seuil de 150 000 euros. Dans tous les cas, il reste possible d'opter pour une imposition au barème de l'impôt sur le revenu (IR). S'ajoutent à cet impôt les 17,2% de taxes sociales prélevées tous les ans sur les intérêts du fonds euros et lors des retraits sur les unités de compte (UC). Même souscrits via l'assurance vie, les SCPI et OPCI sont soumis

à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), à hauteur de leur quote-part investie en immobilier, au 31 décembre. Enfin, les gains générés par les primes versées à compter de 2020, sur des contrats ouverts avant 1983, sont taxés à 7,5% (plus les taxes sociales de 17,2%). Les autres intérêts restent exonérés d'impôts. En cas de sortie en rente, celle-ci est imposée à l'IR sur une part de son montant dépendant de l'âge du déclenchement: 70% avant 50 ans, 50% entre 50 et 59 ans, 40% entre 60 et 69 ans et 30% au-delà. En cas de décès, c'est l'âge du souscripteur lors des versements qui déterminera la fiscalité. Pour les sommes investies avant 70 ans, le capital est transmis sans droits de succession, dans la limite de 152 500 euros →

Contrat dont le rendement devrait... 🟢... grimper en 2023 🟡... rester stable en 2023 🔴... baisser en 2023

→ par bénéficiaire. L'excédent est imposé à 20%, ou à 31,25% dès 700 000 euros. Pour les versements faits après 70 ans, l'abattement atteint 30 500 euros, tous bénéficiaires confondus, et ne porte que sur les primes versées. Les gains, eux, sont exonérés.

FONDS EURO-CROISSANCE
Performance au titre de 2021 : de -2,35 à +3,50%

Risque : nul à terme

Durée : 8 ans minimum

Après 8 ans d'existence, le fonds euro-croissance, jusqu'ici boudé, aurait-il enfin trouvé son public ? On pourrait commencer à le croire : à 736 millions d'euros au 1^{er} semestre 2022, la collecte est trois fois supérieure à celle enregistrée il y a un an. Et au total, à fin juin 2022, l'encours de ce produit s'élevait à 4,5 milliards d'euros, un montant en hausse de 44% sur 12 mois ! Pourtant, le concept d'euro-croissance, qu'une poignée d'assureurs seulement ont décidé de promouvoir (Axa et Generali en tête) est particulier : contrairement aux fonds en euros classiques, qui ne peuvent à aucun moment faire perdre de l'argent au souscripteur, la garantie en capital n'est ici acquise qu'au bout de 8 ans minimum (et jusqu'à 40 ans, selon la formule choisie). Un délai qui laisse plus de liberté aux gérants pour miser sur des actifs risqués, comme la Bourse ou l'immobilier – à hauteur de 40% du portefeuille en moyenne –, et ainsi tenter de doper la performance finale (l'objectif visé étant de battre les fonds en euros). A court terme, les résultats peuvent néanmoins décevoir. En 2021, les scores affichés par certains de ces fonds étaient honorables (+3,21% pour G Croissance 2014, +3,10% pour Agipi eurocroissance...). Le millésime 2022 s'annonce nettement moins bon. «La hausse des taux d'intérêt et la baisse des marchés boursiers vont pénaliser sévèrement les performances», pronostique Cyrille Chartier-Kastler. Rappelons tout de même qu'avec l'euro-croissance, tant que vous n'avez pas fait de retrait, vous n'avez rien perdu et que, si vous allez jusqu'à l'échéance du fonds, vous récupérez 100% de votre capital.

Fiscalité : identique à celle de l'assurance vie classique. Le transfert d'un contrat traditionnel vers un euro-croissance est possible sans perte d'antériorité fiscale si l'on reste chez le même assureur et qu'au moins 10% de l'encours du fonds euros de l'ancien contrat sont affectés à l'euro-croissance.

PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE

Taux servi en 2022 : de 0,8 à 3%

Risque : de nul à élevé

Durée : jusqu'à la retraite

Remplaçant des Perp et des contrats Madelin depuis octobre 2020, le plan d'épargne retraite individuel (PERin) ne manque pas d'atouts : déductibilité des versements effectués de son revenu taxable, possibilité de sortir en rente ou en capital à l'heure de la retraite, de récupérer toute sa mise par anticipation en cas de gros pépin (surendettement, liquidation judiciaire, invalidité...) ou d'acquisition de sa résidence principale, de transférer son plan à tout moment dans un établissement concurrent (moyennant 1% de frais maximum au cours des cinq premières années, et rien ensuite). Comme en assurance vie, le souscripteur dispose d'une large gamme de supports pour investir, du plus prudent (fonds en euros) au plus dynamique (fonds boursiers, SCI, SCPI...). Toutefois, c'est une gestion dite «à horizon» qui s'applique par défaut dans un PERin : axée en partie sur la Bourse au début, elle réduit automatiquement le degré de risque encouru à l'approche de la retraite. Par exemple, pour un profil prudent, à 10 ans du départ, 30% maximum des fonds investis seront à faible risque, part qui grimpera

à 80% à 5 ans du départ, puis à 90% à 2 ans. Parfait si l'on n'est pas un expert des marchés financiers ou que l'on ne dispose pas du temps nécessaire pour gérer soi-même son épargne retraite.

Ce placement a néanmoins un très gros inconvénient : son coût de fonctionnement, autrement dit le niveau des frais prélevés, qui sont souvent exorbitants. Des abus pointés du doigt en 2021 par le Comité consultatif du secteur financier, qui dénonçait alors un véritable millefeuille tarifaire. Depuis l'été dernier, les assureurs ont donc pour obligation de communiquer, pour chaque unité de compte référencée, le détail des frais courants appliqués, y compris ceux de la société de gestion de l'épargne, lesquels sont généralement invisibles pour l'épargnant, car déduits directement de la performance du support financier. «Les frais des PER sont incontestablement plus élevés que ceux de l'assurance vie, pointe Cyrille Chartier-Kastler. Comptez 0,90% de frais de gestion annuels prélevés par l'assureur, plus 1,80% par la société de gestion. En lissant les frais d'entrée sur la durée, le total des ponctions réalisées excède souvent 3% par an.»

Pour faire baisser la note, au lieu de supports boursiers traditionnels, de plus en plus de compagnies d'assurances, notamment celles qui opèrent sur Internet, proposent des ETF (exchange traded funds), des fonds cotés qui reproduisent la performance d'un indice ou d'un panier d'actions (lire notre tableau de la page 12). Avec un ETF SBF 120, par exemple, le gérant aura en portefeuille les 120 plus grandes actions françaises. Il ne lui sera plus nécessaire de faire une sélection rigoureuse et un suivi méthodique des titres acquis. D'où des frais de gestion beaucoup moins lourds. Pas plus de 0,30% par an, par exemple, pour un ETF dupliquant l'indice MSCI World (près de 1 500 grandes valeurs des 23 pays les plus développés de la planète), contre 1,50% pour un fonds d'actions internationales. Or, au bout de 15 ou 20 ans, ces 1,20% de frais économisés chaque année peuvent faire une très grosse différence sur la performance enregistrée par le souscripteur ! D'autant que les gérants de ces fonds d'actions ne sont pas toujours très inspirés. «Dans la catégorie actions internationales, sur 1 087 fonds répertoriés, seuls 13% d'entre eux ont, sur une

DÉCOUVREZ NOTRE COMPARATEUR DE CONTRATS SUR Capital.fr

En fonction de votre profil et de votre capacité d'épargne, choisissez l'assurance vie la plus adaptée. Notre outil informatique classe les assurances vie selon plus de 40 critères, dont le rendement du fonds en euros et les frais prélevés par l'assureur.

Contrat dont le rendement devrait...  ... grimper en 2023  ... rester stable en 2023  ... baisser en 2023

➔ durée de 8 ans, battu les ETF dupliquant cet indice», note Jean-François Bay, directeur général de Quantalys, société spécialisée dans l'analyse des supports d'investissement financier.

Fiscalité : par défaut, les versements volontaires sur un PER sont déductibles du revenu imposable, dans la limite de 10% de celui-ci et de 35 194 euros en 2023. Les travailleurs non salariés peuvent déduire, en plus, 15% du bénéfice imposable compris entre 1 et 8 plafonds de la Sécurité sociale, soit un total maximal de 81 385 euros en 2023. A la retraite, en cas de sortie en rente, celle-ci sera alors soumise à l'IR, après un abattement de 10%. En cas de sortie en capital, les gains subiront les taxes sociales de 17,2%, ainsi que l'IR via un prélèvement forfaitaire de 12,8% (soit un prélèvement forfaitaire unique de 30%), ou sur option, au barème de l'IR. En cas de sortie anticipée pour l'achat de sa résidence principale, le capital est exonéré d'IR seulement si les versements n'ont pas donné

lieu à des déductions fiscales. Les gains, eux, sont soumis aux 17,2% de taxes sociales. Dans le cas d'un accident de la vie, la sortie anticipée est exonérée d'impôts et les gains supportent les 17,2% de taxes sociales.

PERP ET CONTRATS MADELIN

Taux servi en 2022 : de 1 à 2,50%

Risque : de nul à élevé

Durée : jusqu'à la retraite

Beaucoup de ces contrats, qui ne sont plus commercialisés depuis octobre 2020, ont été transformés en PER par l'assureur. D'autres poursuivent leur vie, de sorte que si vous détenez un Perp ou un Madelin, l'alimenter est toujours possible. Vous pouvez aussi décider vous-même, à tout moment, de le transformer en PER. Mais attention, vous n'y avez pas forcément intérêt. Certes, si vous envisagez d'acheter votre résidence principale avant la retraite, la bascule paraît attractive. Idem si, à terme, vous souhaitez sortir à 100% en capital. «Récupérer de la sorte toute son épargne est aussi possible sur un Perp ou un Madelin, dès lors que la rente prévue est inférieure à 1 200 euros par an, soit l'équivalent de 35 000 euros en compte», rappelle toutefois Sami Berial, responsable de l'ingénierie patrimoniale à la MACSF. Sans compter que l'imposition du capital retiré est alors réduite à une taxe de 7,5%. Si c'est la sortie en rente qui vous séduit, vérifiez que vous ne bénéficiez pas d'une table de mortalité avantageuse (elle sert à convertir le capital en rente). En effet, pour les Perp et les Madelin souscrits avant 2012, cette table était souvent très bénéfique, notamment pour les hommes. En transférant votre épargne dans un PER, utilisant une nouvelle table, vous risquez de perdre jusqu'à 30% de la rente viagère versée!

Fiscalité : identique à celle du PER pour les versements volontaires déductibles. Avec le Madelin, il est possible de déduire en plus 15% de la fraction du bénéfice comprise entre 1 et 8 plafonds de la Sécurité sociale, soit 81 385 euros au total en 2023.

Pour le Perp, en cas de sortie en capital (dans la limite maximale de 20%), il est possible d'opter pour une imposition forfaitaire de 7,5%. La rente est soumise à l'IR après 10% d'abattement.

CONTRATS DE CAPITALISATION

Taux servi en 2022 : de 0,8 à 2,50%

Risque : de nul à élevé

Durée : au moins 1 an

Proche cousin de l'assurance vie, le contrat de capitalisation fonctionne avec les mêmes supports financiers (dont le fonds garanti en euros), la même structure de frais et la même fiscalité en cas de retrait d'argent. Seule différence : il ne bénéficie pas de son régime d'exception en cas de décès (abattement de 152 500 euros par bénéficiaire). Comme les autres biens, le contrat intègre alors la succession, et est donc soumis aux droits habituels. Il a d'ailleurs un succès modéré : entre 6 et 10 milliards d'euros de collecte chaque année, quand l'assurance vie, elle, récolte de 100 à 125 milliards d'euros ! Mais il a d'autres avantages. On peut ainsi donner un contrat de capitalisation de son vivant, chose impossible avec une assurance vie, qui se dénoue obligatoirement par le décès du souscripteur. Mieux, il est possible d'en transmettre la nue-propriété à ses proches (ses enfants, par exemple), tout en conservant l'usufruit (les gains générés par le contrat). Une opération qui permet de donner plus, tout en payant moins de droits, ces derniers étant calculés sur une partie seulement de la valeur du contrat (à hauteur de 50% si vous avez 55 ans, par exemple). Enfin, l'administration a confirmé, fin 2019, qu'une transmission d'un contrat de capitalisation permettait d'exonérer d'impôt les gains réalisés : quand on donne ou lègue un contrat en plus-value, celle-ci échappe donc intégralement au fisc, ce qui peut représenter un avantage considérable.

Fiscalité : identique à celle de l'assurance vie en cas de retrait ou de sortie en rente. Au décès du souscripteur, l'intégralité du contrat, gains inclus, est soumise au barème des droits de succession en vigueur, sans abattement spécifique.

Pour retrouver son épargne oubliée

Près de 5,4 milliards d'euros d'épargne retraite n'ont toujours pas été réclamés par les détenteurs des contrats concernés, pourtant âgés de plus de 62 ans ! Le plus souvent par oubli ou ignorance de leurs droits. Un problème qui devrait enfin être réglé : depuis l'été dernier, votre compte retraite, accessible via le site Info-retraite.fr, doit recenser tous vos contrats retraite existants, qu'ils soient individuels (PER, Perp, Madelin...) ou issus d'une entreprise (Perco, article 83, retraite chapeau...). A côté du relevé de carrière ou de l'estimation de la retraite, vous trouverez désormais le nouvel onglet «Mon épargne retraite», où figurent la liste de vos contrats et les coordonnées des organismes gestionnaires. D'ici à 2024, le montant de l'épargne en compte sera également indiqué.

Contrat dont le rendement devrait...  ... grimper en 2023  ... rester stable en 2023  ... baisser en 2023